

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez des dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ESPAGNE.

Madrid, le 8 août. — Nous sommes toujours ici dans l'attente d'un coup d'état qui ne peut tarder d'éclater; il est maintenant de notoriété publique à la cour comme à la ville qu'il existe une faction qui marche en opposition de tout ce que fait le roi, et dont le but principal est de le détrôner; chacun sait sur quel prince se portent les vues de ces factieux et celles du clergé: des explications ont déjà eu lieu entre cet infant et le roi: le monarque, placé entre ses droits de souverain et les liens du sang, a fait encore venir, il y a peu de jours, celui qui est appelé à lui succéder; il lui a présenté des pièces de monnaie frappées à son effigie, et des lettres interceptées faites pour convaincre le plus incrédule; on s'en est tiré avec des dénégations, mais il est impossible que cet état de choses puisse subsister long-tems, d'abord parce que nos finances sont tellement épuisées qu'il n'y a pas un sou en caisse: ensuite parce que le mal est trop avancé. Déjà le sang ruissèle dans plusieurs provinces, et les partisans de Charles V, qui sont les moines et les fanatiques, se croient en état de lutter contre le souverain légitime, parce qu'ils ont de l'argent. Tout l'espoir qui reste à Ferdinand est dans le secours des troupes françaises; mais interviendront-elles cette fois.

Il y a quelques jours qu'on a envoyé d'ici des détachemens de cavalerie dans les environs de Valladolid, toujours contre les factieux carlistes, et on en a aussi fait partir pour le nord de l'Espagne, où il paraît que le Trapiste et Santos-Ladron ont réussi à remuer les esprits et à fanatiser le peuple contre son roi.

La Gazette donne une liste des causes jugées par la commission militaire de Malaga, dans laquelle on remarque plusieurs individus convaincus de vols sur les grandes routes condamnés à 4 et 6 années de prison, tandis que d'autres pour paroles subversives ou pour injures contre les volontaires royalistes, sont condamnés à 10 années de galères.

C'est le 4 de ce mois que la Gazette a publié la résolution royale du 15 juillet, qui porte que les biens de l'inquisition sont assujettis au paiement de la contribution dite *frutos civiles* et qu'elle devra être payée, ainsi que l'arricré, depuis 1794.

On avait envoyé ces jours derniers des cuirassiers de la garde royale contre les bandes qui parcourent le pays en invoquant Charles V. Au lieu de les faire rentrer dans l'ordre, il paraît qu'ils n'ont fait qu'accroître le nombre de ces révoltés. Jamais le dogme de la légitimité ne fut plus en péril que dans le pays catholique par excellence.

### ANGLETERRE.

Londres, le 17 août. — Le général sir Hudson Lowe, ci-devant gouverneur de l'île de Ste. Hélène, est nommé commandant en second des forces de S. M. à Ceylan.

Les suites des coalitions des ouvriers constructeurs de vaisseaux se font déjà ressentir: une maison de commerce de Londres a obtenu hier la licence royale de faire réparer dans un des ports de la Baltique un navire anglais de 382 tonneaux, actuellement en rade dans la Tamise.

Les troubles à Sunderland continuent, quoi qu'ils ne se manifestent plus par des actes de violence. Les marins tiennent à leur système de coalition et tâchent d'empêcher ceux qui sont bien disposés, à s'embarquer sur les navires en grand nombre, qui sont prêts à mettre à la voile. Les armateurs de leur côté s'assemblent fréquemment, pour se concerter sur les mesures à prendre, mais jusqu'à présent il n'y a pas encore probabilité d'un rapprochement entre les deux partis.

Les nouvelles reçues de Buénos-Ayres annoncent que Monte Video est étroitement investi. Les naturels insurgés se trouvent à trois milles de la forteresse de Monte-Video et les habitans éprouvent déjà la disette. A Rio-Janeiro, on s'attendait à voir élever les droits sur les marchandises anglaises de 15 à 24 pour 100. On disait aussi que les droits sur les vins seraient augmentés.

### FRANCE.

Paris, le 19 août. — On lit dans le *Journal des Débats*, que le réquisitoire de M. Bellart, contre le *Courrier Français* et le *Constitutionnel*, conclut à la suspension du premier pendant trois mois, et du second pendant un mois, attendu que ces journaux auraient, dans une série d'articles, manifesté un esprit de nature à troubler la paix publique.

M. le premier président Séguier, au visa duquel a été soumis le réquisitoire de M. le procureur-général contre le *Constitutionnel* et le *Courrier français*, n'a pu, à raison de la proximité des vacances, accorder la permission d'assigner qu'après les vacances, c'est-à-dire, au mois de novembre.

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* vient d'être mis à l'index par la police dans les cabinets littéraires de la capitale.

Hier, M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères, a fait une visite à lord Wellington, dont la présence à Paris a pour objet, dit-on, l'état violent de l'Espagne.

— Le général espagnol Alava accompagne le duc de Wellington. Ce dernier doit partir de Paris dans quatre ou cinq jours.

— Il existe, dans un département de la France, un arrondissement de tribunal de première instance, composé mi-parti de justiciables protestans et catholiques. Dans le laps de quelques années, depuis la restauration, sur 762 procédures en police correctionnelle, 758 appartiennent à la communion catholique et 4 à la communion protestante; tel est le résultat du relevé fait par les magistrats eux-mêmes.

— Le commerce du Havre se propose de consacrer, par une médaille, l'événement qui vient de rouvrir à l'industrie française les ports d'Haïti et qui établit une alliance nouvelle entre la population de couleur de cette île et la population blanche de l'Europe. Le dessin en est déjà confié à un artiste habile.

— Les faits suivans sont rapportés par l'*Etoile*, d'après un autre journal:

Les négociations entre la Russie et la Porte au sujet des deux principautés ne sont pas encore plus avancées. On assure que M. le chevalier de Minziacki a transis une nouvelle note au reiss-effendi, en lui faisant connaître que sa cour s'étonnait des retards qu'éprouvait la réponse à faire par la Porte aux demandes de la Russie; qu'aussi long-tems que cette affaire ne serait pas réglée, le ministre plénipotentiaire nommé depuis long-tems pour se rendre de Saint-Petersbourg à Constantinople (M. de Ribaupierre) ne se mettrait pas en route. Il paraît que le reiss-effendi a fait faire verbalement des excuses à cause de ces retards, en prévenant le chargé d'affaires russe que la Porte avait besoin de plusieurs renseignemens ultérieurs sur l'état actuel des choses en Moldavie et en Valachie, et qu'aussitôt qu'ils lui seraient parvenus, le reiss-effendi transmettrait à M. de Minziacki une note en réponse aux demandes qu'il a faites.

Des difficultés plus sérieuses sont engagées entre la Porte et l'Angleterre. Le divan ne cache pas son mécontentement des prétendus services que le gouvernement anglais des îles ioniennes rend aux insurgés grecs, et prétend qu'il les favorise de toutes les manières.

Le *Courrier français* rapportait dans son avant-dernier numéro, un fait relatif à M. de Villèle, qui, s'il était vrai, prouverait plus contre M. le président du conseil que tout ce qu'on a pu dire à la tribune et dans les journaux.

« La note suivante, dit-il, nous a été remise par une personne en qui nous avons toute confiance. »

« Le receveur-général d'un de nos plus riches départemens, banquier, comme le sont tous ses confrères, était vivement questionné dernièrement par une personne qui avait l'habitude de placer de très-grands capitaux chez lui, sur l'opération des 3 p. 0/0 dans laquelle il se trouvait inévitablement engagé comme faisant partie du syndicat. Le receveur-général pressé par son interlocuteur, fut extrêmement embarrassé pour répondre à ses argumens, et ne put nier les conséquences défavorables qui résulteraient pour lui d'une explication peu rassurante; il avoua franchement au capitaliste que le syndicat, pressé par des craintes trop bien motivées, avait signifié à M. de Villèle qu'il ne voulait entrer dans aucune des chances malheureuses qui pouvaient résulter des opérations qui lui étaient imposées; qu'alors le ministre des finances s'était engagé, par un acte qui fut remis au syndicat, à supporter toute la baisse qui pourrait avoir lieu sur les rentes, et cette garantie fut une espèce d'hypothèque sur les revenus de l'état dont les receveurs-généraux sont chargés de faire le recouvrement. »

C'est ainsi qu'il est constaté que les dépositaires des deniers de l'état ont été transformés en agioteurs; qu'ils opèrent à la bourse non-seulement avec leurs fonds et ceux de leurs clients, mais aussi avec les fonds du trésor, et que ceux-ci ont fourni le premier enjeu. Si l'on ne répond rien à ce nouveau fait, il sera constaté encore que toutes les chances malheureuses des opérations du syndicat seront supportées par les contribuables, car ce n'est pas sans doute sur sa propre fortune que M. de Villèle a hypothéqué la garantie qu'il a donnée aux receveurs généraux associés.

L'*Etoile* n'a pas manqué de démentir ce fait, mais avec sa logique ordinaire; elle s'est contentée de dire qu'il était évidemment faux, sans en fournir de preuve. Le démenti donné par l'*Etoile* n'a point paru suffisant à M. le ministre accusé, et voici la dénégation officielle signée du préfet de police Delaveau, qu'un gendarme est venu remettre au bureau du *Courrier français*:

« Le fait annoncé aujourd'hui par le *Courrier* ne peut en imposer à personne. On ne croira pas que le ministre des finances ait donné au syndicat des receveurs-généraux une garantie contre les suites des opérations auxquelles ils se livrent spontanément et dans leur seul intérêt. Cependant il a été jugé

utile de le déclarer faux, absolument contourné et dénué de tout fondement.

L'institution du syndicat des receveurs-généraux n'a eu d'autre but que de remettre à la libre disposition de ces comptables des fonds qui leur appartiennent, et qui se trouvant stagnants dans les caisses du trésor, lui devenaient onéreux par les intérêts inutiles qu'ils produisaient au préjudice de l'état.

Cours de la bourse du 19 août. Rentes. 5 p. 070, jouissance, du 22, mars 1825, 102 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. " — 3 p. 070 jouiss. du 22 juin, 72 fr. 30. — Act. de la banque, 2180 00. — Emprunt royal d'Espagne, 1823, 51 3/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 102 fr. 45 c., à 3 heures 102 fr. 45 c. Trois pour cent. A 2 heures 72 fr. 25 c., à 3 heures, 72 3/5.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Fin de la supplique présentée à S. S. Léon X. (Voyez notre dernier n°.)

Les moyens d'arriver au but désiré, et d'arrêter l'effusion du sang chrétien, sont faciles. Il suffit que votre sainteté daigne jeter un regard de bonté sur la Grèce comme père commun de tous les fidèles. Il suffit qu'elle veuille suivre les traces glorieuses des Grégoire XIII et des Léon X, ses illustres prédécesseurs, qui couvrirent l'église grecque, auprès des princes chrétiens, de leur protection infatigable, et méritèrent par là le respect et le filial attachement de tout l'Orient.

On ne demande à votre sainteté aucune espèce de sacrifice; le soussigné est chargé par le gouvernement grec de faire toutes les dépenses nécessaires, soit pour lui-même, soit pour les personnes que votre sainteté daignerait lui adjoindre et envoyer en Grèce ou ailleurs pour la réussite de cette importante négociation.

Vos immortels prédécesseurs suscitèrent jadis des croisades de princes chrétiens pour la délivrance des saints lieux; mais les croisades ne sont pas nécessaires pour la délivrance de la Grèce. Dernièrement, et presque de nos jours, l'illustre pontife Ganganelli méditait la réunion des églises d'Occident et d'Orient, et la ruine de l'empire des Turcs. Il eût fallu alors la réunion de toutes les volontés, de tous les efforts pour renverser le sultan de Constantinople. Mais aujourd'hui son sceptre est à moitié brisé; et, à la honte de la chrétienté, la seule jalousie des puissances européennes maintient encore sur le trône l'ennemi de la chrétienté!

Loin donc qu'il soit à présent nécessaire d'armer l'Occident pour la délivrance de la Grèce, V. S. n'aurait qu'à intercéder avec énergie en faveur des Grecs auprès des souverains de l'Europe, non en sa qualité de monarque temporel, mais comme vicaire de Jésus-Christ. Elle daignerait écrire promptement, pour intéresser l'empereur d'Allemagne et le roi de France à une si sainte, à une si noble cause; elle les inviterait à prendre hautement en considération les affaires de la Grèce, en se réunissant d'opinion, afin de lui désigner un roi, un roi chrétien, catholique, apostolique, issu du sang royal de l'une des nombreuses maisons régnantes, soit de la famille des Bourbons de France, d'Espagne ou des Deux-Siciles, soit de la famille impériale d'Autriche, de celle de Saxe, de Bavière, ou de toute autre que les hautes puissances jugeraient convenable d'indiquer.

Ce monarque, limité et renfermé dans les conditions et les traités de la politique européenne, consacré par votre sainteté, rallierait à lui, par l'amour et l'obéissance, tous les chrétiens de la Grèce.

Au rétablissement de la paix générale en Europe, ses monarques se hâteraient d'abolir l'infâme traite des nègres: ceux-ci pourtant, lorsque la tyrannie de leurs maîtres s'appesantissait trop sévèrement sur eux, trouvaient quelque appui dans le code noir et dans les principes d'une législation protectrice. Les Grecs seuls, les Grecs, parmi toutes les nations de la terre, au milieu de toutes les chaînes qui leur étaient imposées, n'avaient pas un seul droit à invoquer; et, à défaut de droits, pas un sentiment de pitié qui adoucît quelquefois les bourreaux en faveur des victimes!

Non, il n'est pas possible que les monarques chrétiens, animés par l'éloquence apostolique de votre sainteté, se refusent plus long-temps aux vœux de la Grèce.

Voilà ce que le soussigné, porteur des pouvoirs de la Grèce, est chargé de soumettre à votre sainteté qui peut exiger de lui tous les éclaircissements que, dans sa haute sagesse, elle croira convenable de demander. Il est prêt aussi à obéir à tous les ordres que votre sainteté voudra lui donner pour cette sainte entreprise, et à conduire, à accompagner en Grèce toute personne qu'elle daignerait y envoyer pour conférer avec le gouvernement provisoire, et avec les métropolitains, évêques et autres sages, afin de s'assurer de la vérité de cet exposé, et du vœu général de la nation.

Les Grecs fondent l'espoir de voir leur pétition favorablement accueillie sur l'obligation qu'a votre sainteté, en sa qualité de père des fidèles, de les aider lorsqu'ils implorent sa protection; sur la justice de leur cause; sur l'état des affaires qui rend leur triomphe si probable; enfin sur leur bonne foi et sur la sincérité avec laquelle ils déposent humblement cette supplique aux pieds de votre sainteté.

Si leur attente était trompée, ils n'emporteraient pas du moins au tombeau, en cas de malheur, le regret de n'avoir pas tout tenté pour s'affranchir, et peut-être que leur ruine exciterait quelques remords, hélas! trop tardifs, dans l'âme de ceux qui auraient pu si aisément les sauver.

Le soussigné aurait encore d'autres raisons à lui exposer de vive voix, si votre sainteté voulait lui accorder un instant d'audience.

La situation des affaires dans la Grèce est encore couverte d'obscurité, dit l'Etoile. Nous ne savons rien de positif depuis la retraite d'Ibrahim-pacha devant Napoléon de Romanie, ou plutôt depuis le 29 juin, jour où l'on se battait au pied du mont Parthénion, et où Colocotroni avait ordonné la levée en masse du Péloponèse. La nouvelle de la prise d'Ibrahim ne s'est pas confirmée.

(La gazette d'Augsbourg, du 15 août, mentionne une lettre de Bucharest, du 1<sup>er</sup>, portant qu'un courrier russe qui a quitté Constantinople le 22 juillet, a dit que le bruit était répandu dans cette capitale de la prise d'Ibrahim-pacha et que le lendemain de l'arrivée de cette nouvelle si fâcheuse pour la Porte, il avait paru un firman du grand-seigneur, interdisant à chacun de parler d'affaires politiques. Les lettres de commerce, apportées par ce courrier, annonçaient comme très prochain un grand événement qui étonnerait toute l'Europe.)

Voici les dernières nouvelles dit l'Etoile qui se sont répandues et que nous ne pouvons en aucune sorte garantir.

Un bâtiment arrivé à Ancône le 29 juillet en 3 jours de Corfou, a donné les nouvelles suivantes:

« Les Grecs en Moree ont été défaits, les forteresses de Missolonghi et de Napoléon de Romanie, pour éviter le massacre ont arboré le pavillon

anglais. Les Turcs ont alors suspendu leurs opérations contre ces deux places. »

Les dernières nouvelles que nous recevons de Missolonghi sont des premiers jours de juillet. On nous écrit:

La garnison de Missolonghi a fait le 1<sup>er</sup> du mois de juillet une sortie de 400 hommes, qui a tué ou blessé 300 Turcs, et cette affaire paraît avoir décidé le séraskier à suspendre son projet d'assaut général jusqu'à l'arrivée du capitain-pacha. Le séraskier témoigne très-peu de confiance aux troupes albanaises, et les tient disséminées par petits détachements à grande distance de son quartier-général: il a renvoyé dernièrement un bey albanais avec 3000 hommes qui se sont retirés dans leur pays. La flotte combinée du capitain-pacha et du pacha d'Egypte était arrivée à Navarin et elle avait débarqué un renfort de six mille hommes.

Depuis trois ans, dit l'Etoile, jamais la situation des Grecs n'avait été plus critique. Jamais elle n'avait mérité plus d'intérêt. Il ne s'agit plus aujourd'hui de déplorer leurs funestes divisions. Ils sont chrétiens, ils sont prêts à mourir pour la religion et la patrie. C'est la population tout entière qui est résolue à périr. Il est impossible que l'Europe laisse des Turcs massacrer impunément des milliers de chrétiens.

Nous devons dire, à l'honneur des Grecs, que leur attitude en ce moment est très noble. Et les Turcs peuvent dire aujourd'hui, comme Bonaparte quand il apprit la défaite de Salamanque: « J'irai avec toutes mes armées, je pousserai les Espagnols devant moi, je les jetterai dans la mer, et si je ne règne pas sur les Espagnols, je règnerai sur les Grecs. » Les Turcs pourront régner sur la Grèce, mais jamais sur les Grecs.

Comme on l'a déjà dit, le Péloponèse n'est envahi que dans la partie occidentale et centrale: les places fortes de Napoléon de Malvoisie, de Napoléon de Romanie et de Corinthe, ainsi que les montagnes du Maina, présentent encore un asile aux malheureux Grecs.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 22 AOUT.

La cour de Liège, siégeant en cassation, a cassé aujourd'hui, sur la plaidoierie de M<sup>e</sup> Forgeur, un arrêt de la cour d'assises de Luxembourg, qui condamnait à la peine de mort la nommée Béatrix Strinchamps, comme coupable d'attentat à la vie de son mari, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort.

La cour a motivé la cassation sur ce qu'un arrêt intervenu à la suite d'un incident, n'était signé par le président ni par le greffier.

L'affaire est renvoyée à la cour d'assises de Namur. L'époux de l'accusée n'a pas succombé.

On parle d'une prochaine ordonnance royale contenant quelques nouvelles dispositions dans le tarif de nos douanes, provoquées par le système prohibitif français. Il est fortement question, dit-on, de dispositions contre la librairie française.

On lit ce qui suit dans le journal de la province d'Anvers: « On annonce que le ministère public de cette ville dirige des poursuites contre trois ecclésiastiques de l'arrondissement d'Anvers, prévenus d'avoir inquiété des acquéreurs de domaines nationaux sur la légitimité de leur possession. »

La loterie d'objets provenans de l'exposition d'Harlem, se compose de 17,592 numéros, dont 2932 prix. Il a été acheté à cet effet pour la valeur d'au-delà de 83,000 fl. de ces objets. Parmi les prix se trouve la pendule en bronze doré, ornée de la statue équestre du roi, de M. Ghiesbrocht, de Bruxelles, évaluée à fl. 800; la forte terrine en argent de M. Benniswit et fils, d'Amsterdam, fl. 1525; la glace, de Nalop, d'Amsterdam, fl. 1200; deux lustres en cristal, fl. 400, et le lustre en cristal à 18 bougies d'Ydens, de Gand, fl. 500; la harpe, de Winand aîné, de Bruxelles, fl. 600; la garniture, de Ploem et Colson, d'Amsterdam, consistant en un bouquet en or pour aigrette, et deux bracelets idem, fl. 635; la bouilloire en argent, de Bonebakker, d'Amsterdam, fl. 600; le lit en bois d'Amboine, de Liebre, de Tournay, fl. 1100, etc.

On ne sait pas encore l'époque où commencera le tirage de cette loterie.

La reconnaissance de Saint-Domingue occupe en ce moment l'attention publique. Le Constitutionnel publié sur cette république une note fort intéressante dont voici un extrait:

L'île de Saint-Domingue était autrefois partagée entre les Français et les Espagnols. On comptait en 1789, dans la partie française, 30,831 blancs, 24,000 mulâtres et 480,000 esclaves; en tout, 534,831 habitants; et dans la partie espagnole, 125,000 habitants, dont 110,000 hommes libres et 15,000 esclaves, ce qui formait pour toute l'île une population de 659,831 habitants. Malgré les désastres de toute espèce qui ont ravagé Saint-Domingue depuis 1789, telle a été l'influence bienfaisante de la liberté, qu'on y compte aujourd'hui, suivant M. de Humboldt, 820,000 habitants, et, suivant le recensement officiel de 1823, un total de 935,335 hommes libres. Parmi les 820,000 habitants que M. de Humboldt a donnés à cette île, il compte 790,000 mulâtres et noirs et 30,000 blancs.

La religion de toute l'île est la religion catholique romaine. Sur les 820,000 habitants de l'île, 696,000 parlent la langue française, et 124,000 seulement parlent la langue espagnole. Toutefois le français est la langue du gouvernement, et celle dans laquelle sont publiés tous les actes officiels et rendus tous les jugemens.

On a déposé ce matin au bureau de notre journal un projet de contrat dont nous publions quelques fragments, comme indication au propriétaire qui pourra y réclamer.

..... Ce jourd'hui 10 août 1825, par convention passée entre MM. les dispensateurs des lumières d'une part, et MM. les officiers de santé et fabriciens de lanternes d'autre part;

Vu l'épaisse obscurité qui, pendant les jours non lunaires, règne dans les rues de Liège, depuis neuf heures du soir jusqu'à trois heures du matin;

Vu les décombres de la place de la Comédie, les démolitions de la place St. Lambert, le pavage de la place St. Paul, etc., etc. Attendu qu'il importe à la morale publique et au repos des citoyens que chacun se confine chez soi avec la nuit tombante, Attendu enfin que l'intérêt des citoyens exige que la commune se montre économe de quelques mesures d'huile, quand même ceux-ci se verraient exposés à se casser bras et jambes, A ces fins, MM. les dispensateurs s'engagent envers lesdits officiers de santé et fabricants de lanternes, à maintenir pendant une époque de l'année déterminée, toute la ville de Liège dans un état d'obscurité tel que, passé neuf heures du soir, nul habitant ne se permettra de rentrer chez soi ou d'en sortir, sans être muni d'une lanterne, sous peine de se briser le front contre des poteaux (1), ou de se rompre les jambes contre des tas de pierres, ou bien encore de se prendre de querelle avec ceux de ses concitoyens qu'il va heurter dans sa marche incertaine et aventureuse.... Sont exceptés de la présente disposition..... (Le reste manque.)

### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le dernier écrit de M. Kératry, intitulé: *du culte et de son état actuel en France*, en est déjà à sa seconde édition. Dans un avis placé en tête de cette nouvelle édition, M. Kératry répondant à l'*Etoile* au sujet de la Grèce, s'abandonne à une généreuse indignation, et appelle sur le sort de cette nation infortunée l'intérêt de la jeunesse française. Voici ce morceau plein de cette chaleur d'âme qui est la source de l'éloquence, et qui n'appartient qu'à l'écrivain consciencieux inspiré par l'amour de l'humanité et par la pensée du bien public.

« La chute d'un tel peuple succombant sous le nombre encore plus que sous le fer des farouches fils d'Ismaël, sera un grand événement dans un siècle fécond en événements. Si elle se consomme, par elle, à tort ou à raison, sera jugé le catholicisme; par elle seront jugés les gouvernements de l'Europe. Ceux-ci n'auront plus à nous montrer deux princes périssant dans le délire de la liberté, sans qu'on leur présente une nation de quatre millions de chrétiens exterminés par le despotisme ou dans le silence du despotisme! Lorsqu'il nommeront la place Louis XV et celle de White-Hall, on leur répondra par les cris de Scio, d'Ipsara, de Tripolizza.

« Jeunes Français qui me lisez, si je ne me trompe pas (et, de tous les salaires que j'ai souhaités, ce serait le plus doux), si vous avez eu jamais quelque confiance dans mes paroles, je vous demande de me permettre encore un avis: je veux, après un grand et noble écrivain, confier à votre généreuse indignation les infortunés d'un peuple digne d'un meilleur sort. Non, il n'est pas sans vertus, puisqu'il a le courage de la liberté! non, il n'est pas sans hautes pensées, puisque, ferme dans la religion du Christ, il regarde le ciel, meurt, et ne gémit pas.

« La lutte est engagée entre le droit et la force, entre la barbarie et une civilisation qui allait briller de l'éclat des anciens âges; le combat est malheureusement inégal; mais il est permis à celui qui est libre de sa personne d'y entrer et de changer les augures. Que parlé-je de changer les augures? *est-ce qu'ils ne seraient pas favorables?* Les pierres du Péloponèse ne se dresseraient-elles pas plutôt pour en donner? Croyez-vous que le ciel reste neutre! et la parole de l'Evangile, en s'éloignant de la bouche sainte qui la prononça, il y a dix-huit siècles, avait-elle donc perdu sa force? Il y a des opprimés au monde; ils ne sont pas loin de vous. Est-ce que vos jeunes âmes ne frémissent pas de colère? C'est en Grèce, c'est aux champs de Platée: est-ce que votre cœur ne vous y a pas transportés?

« Vous appartenez de faire rongir de leur indifférence ceux qui ont promis sur les degrés de l'autel de respecter et de faire respecter ici-bas la justice et la religion; que si vous succombez, la mort est là, mais belle, mais illustre, et digne de l'homme! Après tout, que vous arrivera-t-il de laisser derrière vous, sur la vieille terre de l'Europe, si ce n'est des fantômes de peuples seignant la vie, quand ils ont perdu ce qu'il y a de plus noble dans notre nature, quand le feu de l'âme a passé ailleurs ou est éteint? Est-ce vivre que d'être au Prado, au théâtre de Saint-Charles, dans une congrégation de jésuites, à la bourse de Paris ou à son opéra? Sachez vous estimer un peu plus, car la vie, en vérité, est autre chose: et les belles leçons des Rover-Collard, des Camille Jordan et des Cousin, vous l'auraient appris au défaut de votre conscience!

« Mais si entrant dans la mêlée vous en changez la face; si, par vous, le sang impur de l'Égypte et de l'Ottoman s'épanchait sur la terre jadis abreuvée à lois de celui des Perses; si les cités embrasées d'Argos et de Corinthe sortaient encore une fois de leurs cendres, si des colonnes converties de noms à jamais célèbres se dessinaient sur l'horizon des promontoires, ou s'embrasèrent des bûchers de l'Attique; si les marins, prêts à doubler le cap, proclamaient ces noms en oubliant d'enfoncer la rame; si... ô mes amis, qu'il serait doux, qu'il serait flatteur d'avoir épousé dans votre jeune âge la cause du genre humain! et, dans vos vieux jours, assis à une table entourée de vos enfants, présidant au foyer où ils écoutaient les récits de la valeur paternelle, combien encore vous trouveriez de charme dans vos souvenirs!

« Un homme traverse en ce moment le continent de l'Amérique du nord; la population entière se presse sur ses pas; elle accourt de la source des fleuves et du fond des forêts; les filles des rives de l'Ohio le couronnent de fleurs, les jeunes gens veulent le voir et toucher ses habits, les vieillards ne partiront qu'après lui avoir serré la main. Ces faveurs obtenues seront racontées d'âge en âge; elles deviendront des titres de famille. Les rangs des magistrats s'ouvrent à son approche; sa présence répand l'allégresse dans les villes; c'est lui qui donne la gloire au tombeau des braves; on dirait qu'ils l'attendaient pour commencer leur immortalité, et lui-même il est béni, il est comblé d'honneurs. Qu'a-t-il fait? est-il prince ou monarque? Non, il a secouru, avec les moyens d'un simple particulier, une nation opprimée!... Jeunes Français, j'avais à mettre cette perspective sous vos yeux, elle est digne de vous.»

Un anglais, M. F. H. Bell, a inventé un instrument qu'il nomme *cravatte marine*, et qui empêche les personnes qui s'en servent de se noyer. C'est un cylindre fait de cuir imperméable, de trois pouces de diamètre, assez long pour entourer le cou, et qui s'attache derrière par une boucle. Il possède assez d'air pour tenir la tête d'une personne au-dessus de l'eau, de sorte que par son moyen, on peut même quand on ne sait point nager, se hasarder dans les eaux les plus profondes, et flotter ainsi suspendu.

(1) M\*\*\*, bonnête citadin de la rue des Corinnes, est venu, la semaine dernière, nous porter plainte contre un poteau placé à l'entrée de cette rue, et contre lequel lui, cinquième, est allé échouer dans la même spirée. En témoignage de sa déposition, M\*\*\* nous apportait sa joue droite meurtrie, et son œil gauche poché.

Il paraît que la contrefaçon ou réimpression des ouvrages français n'a jamais été si active dans nos provinces qu'à l'époque actuelle. On s'étend jusqu'aux journaux de Paris par des procédés auxquels l'inventeur donne le nom d'*Identigraphie*. Chaque journal étranger pour lequel il aura cent abonnements sera réimprimé et cette contrefaçon paraîtra deux heures après l'arrivée du courrier à Bruxelles. Son prospectus n'établit encore les prix que pour le *Moniteur*, le *Constitutionnel*, le *Courrier français* et la *Pandore*. Le journal officiel coûtera 14, 26 et 50 florins, pour 3, 6 et 12 mois, les deux journaux d'opposition, 9, 16 et 30 florins, et la *Pandore*, 8, 15 et 28 florins. La différence avec les prix actuels de ces journaux rendus en Belgique est de 25 à 30 pour-cent.

La république naissante de Colombie compte environ 4 millions d'habitants; on y trouve 18 journaux, 40 écoles d'enseignement mutuel, dix collèges et 3 universités, savoir à Bogota, Caraccas et Quito. Toutes les sciences cultivées en Europe y sont enseignées, à l'exception de l'économie politique et des arts mécaniques. Les Colombiens donnent la préférence à la langue française, et la bibliothèque publique à Bogota, composée de 14,000 volumes bien choisis, contient une quantité d'auteurs français.

M. Dittmer a fait connaître dans le *Magasin hanovrien* le mélange ci-dessous de différents métaux, qui a été composé par M. le conseiller-privé et docteur Herabstadt, et qui peut remplacer l'or, non-seulement quant à la couleur, mais encore pour la gravité spécifique, la densité et la ductilité. On prend 16 loth (8 onces) de platine vierge, 7 loth de cuivre et un loth de zinc également purs; on met ces métaux ensemble dans un creuset, on les couvre de poudre de charbon, et on les fait fondre entièrement pour en former une seule masse.

### COMMERCE.

*Moyen de prévenir les coalitions d'ouvriers.* Les villes d'Angleterre où sont réunis les établissements les plus considérables sont aussi celles où l'on voit le plus fréquemment troubles par les insurrections d'ouvriers. Les coalitions de ceux-ci contre les manufacturiers y sont permanentes; elles ont leurs lois de ralliement, leurs lois, leur juridiction; elles éclatent à point nommé.... Les événements qui viennent de se passer à Rouen sembleraient annoncer que la France en acquérant un plus grand développement d'industrie est destinée à ressentir les maux dont l'Angleterre est affligée. (Voyez Angleterre.) Après avoir remarqué que ces rebellions sont autant la faute du manufacturier que celle des ouvriers, et que l'égoïsme de l'un n'est pas plus juste que la cupidité des autres, un journal de Paris propose les moyens suivants qui nous semblent à la fois raisonnables et libéraux pour prévenir ces coalitions presque inévitables dans l'état actuel des choses.

Il est indispensable que les rapports entre les chefs des travaux et les ouvriers soient changés; et ce changement doit s'opérer successivement par les chefs eux-mêmes dans la vue de leur propre intérêt. C'est par une nouvelle combinaison de la méthode d'association appliquée aux chefs et aux ouvriers que l'harmonie se rétablira; ces derniers ne murmureront plus lorsqu'ils verront qu'ils ne souffrent pas seuls; ils n'envieront plus des succès dont ils partageront le fruit; ils ne craindront plus les perfectionnements mécaniques qui augmenteront leurs salaires en diminuant leur tâche; ils apporteront à leurs travaux, en qualité d'intéressés, le zèle et l'intelligence dont on les a crus privés jusqu'à ce jour.

Des difficultés d'exécution semblent ici se présenter en grand nombre; mais, que l'on y réfléchisse, elles tiennent presque toutes à l'état arriéré de nos habitudes et de nos mœurs industrielles, et n'existeront plus dès que nous aurons fait un pas en avant.

Ces difficultés ont été levées déjà par beaucoup de commerçants qui ont su intéresser leurs commis à leurs bénéfices; elles seront aplanies pour tous les genres d'industrie du jour où les chefs industriels sauront se concerter et s'entendre, car c'est de leur isolement que naît tout le mal. Un manufacturier peut être injuste ou égoïste, dix hommes semblables peuvent se coaliser; mais il est impossible que la collection des principaux industriels d'un pays soit dominée par de pareils sentiments et ne conçoive pas des pensées supérieures à la cupidité. Pris individuellement, l'homme éclairé n'est guère plus moral que l'ignorant; mais les réunions d'hommes éclairés et laborieux sont aussi salutaires que celles d'hommes ignorants ou désœuvrés sont funestes.

*Il n'y a pas d'industrie, si futile qu'elle soit en apparence, qui ne puisse être avantageuse à celui qui l'exerce.*

Lors de l'enquête instituée il y a quelque temps par le parlement britannique au sujet de l'émigration des ouvriers et de l'exportation des machines et mécaniques (\*); le comité, chargé de cette enquête, recueillit, entre autres renseignements singuliers, les suivants qui lui furent donnés par M. Osler, fabricant de verroteries à Birmingham:

« Il y a dix-huit ans, dit M. Osler, que je me trouvai à Londres avec un homme de l'apparence la plus respectable qui me demanda si je pouvais lui fournir des yeux de poupées. J'avoue que j'eus la simplicité de me croire offensé par une semblable demande. Celui qui me la faisait ne tarda pas à m'en faire sentir l'importance. Il me mena dans une salle immense au milieu de laquelle régnait un étroit passage entre deux monceaux de membres de poupées qui s'élevaient du plancher au plafond. Voici, me dit-il, les jambes et les bras seulement; les corps sont dans un autre magasin. Je jetai, d'après ce que je voyais, qu'il lui fallait une grande quantité d'yeux, et je lui dis que j'accepterais une commande par forme d'essai. Après m'avoir montré des modèles de qualités et dimensions différentes, il me remit une commande par écrit. En rentrant à mon hôtel, je trouvai que cette commande pour essai s'élevait à plus de 500 liv. sterling, (12,000 fr.) Je retournai à Birmingham, et je m'efforçai d'imiter les modèles qu'on m'avait montrés.

Mes tentatives pour fabriquer cet article tel qu'il m'avait été demandé furent vaines. Enfin le hasard me servit un jour à souhait. Je rencontrai errant dans les rues, un excellent ouvrier, que l'inconduite avait réduit à la dernière misère, et qui se mourait d'inanition. Je lui montrai dix guinées et mes modèles, promettant que s'il m'enseignait à les imiter, ces pièces d'or seraient à lui. Après avoir fait à ce pauvre diable un bon repas qui lui rendit quelque force, je l'accompagnai au galetas où il logeait. Sa détresse était telle, que faute de pouvoir acheter de l'huile pour sa lampe, il l'alimentait avec des intestins de volaille grasse qu'il ramassait sur les marchés. Il se mit à l'œuvre, et n'eut pas fait trois yeux que je me trouvais à même d'en faire cent mille. Une fois en possession de son procédé, je le pratiquai avec un tel succès, que je dus, en peu d'années, la fortune dont je jouis à la fabrication des yeux de poupées.

(\*) Nous avons annoncé il y a quelque temps une traduction française par M. Maisson, du recueil des enquêtes et données par le parlement d'Angleterre pour constater les progrès de l'industrie sur le continent. On ne saurait trop recommander ce livre qui renferme une foule de faits nouveaux et de renseignements précieux.

BOURSE D'ANVERS, du 20 août.

EFFETS PUBLICS. — Sans variations. P. B., dette active, 59 1/2. Obl. du synd. 99 3/4 A. Act. soc. com. 102 1/4 P.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est payé 178 0/0 p. A. Le Londres n'a pas éprouvé de demande. Il s'est coté : le court 39/8 1/2 P., le 2 mois 39/6 P., le trois mois 39/4 1/2 P. Le Paris court a trouvé des preneurs à 47 7/16 0/0 A., le deux mois à 47 1/8. Le Francfort court s'est traité à 36 5/16, les six semaines à 36 1/8; le 3 mois est coté 35 7/8 P. Le Hambourg court, coté 35 3/16 A., le 2 mois 34 7/8 A., ont été demandés. Le papier à trois mois s'est placé à 34 1/16.

MARCHANDISES. — Il s'est traité divers lots de café : environ 500 balles de Saint-Domingue, ont été vendues de 38 1/2, 38 3/4 à 39 cents, suivant qualité; 50 balles Batavia à 39 3/4 cents, et 1 petit lot de Lagny à 41 1/2 cents.

Les sucres raffinés ont été très demandés cette semaine; ils sont rares; l'ensemble de ce qui s'est écoulé peut s'élever à environ 15,000 livres; on a payé les mélasses de 3 liv., de fl. 32 30 c. a fl. 36 45 cents en entrepôt; et ceux de 5 liv., de fl. 31 25 c. a fl. 32 80 cents. La mélasse s'est faiblement soutenue, on la tient maintenant de fl. 15 30 c. a fl. 15 65 cents.

Il s'est vendu 15,000 liv. Bois de Campêche, coupe Jamaïque, à fl. 4 3/4.

Les grains et graines n'ont pas subi de variations; les ventes se sont bornées aux besoins de la consommation.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 19 août.

Dette act. 59 1/2 60 59 1/16. Différée, 1 3/16 1 1/4. Bill. de chance 2525 1/2 1/4. Synd. d'amort., 99 3/4 100 99 7/8. Rentes remb. 89 1/2 100 1/4 90. Lots d'o., ob. Act. soc. com. 102 1/2 1/2 1/4.

CHARADE.

Devers Rome la sainte en peut voir mon premier.  
L'honnête laboureur trouve dans mon dernier  
Son ordinaire nourriture.  
Près du roi très chrétien, mon tout, de jour en jour,  
Se multiplie outre mesure.  
Puisse un nouveau Molière arriver à son tour,  
Et le flétrir jusqu'au sein de la cour!  
Le mot de la dernière énigme est ombre.

TEMPÉRATURE DU 22 AOUT.

A 9 h. du mat. 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 19 1/2 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 20 août.

Naissances : 4 garçons, 5 filles.

Décès : 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 2 femmes; savoir :

Hubert-Léonard-Antoine Leguet, âgé de 72 ans, prêtre, Place-Verte.  
Jean-Louis Barbier, âgé de 55 ans, journalier, domicilié à Ans, province de Liège, décédé en cette ville, époux d'Elisabeth Hignoul.  
Marie Jeanne Bounameau, âgée de 77 ans, sans prof. faub. St-Léonard, veuve de Christophe Deldereyne.  
Elisabeth Dechamps, âgée de 77 ans, couturière, place Grétry.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ASSURANCE CONTRE INCENDIE.

Le soussigné, correspondant de la compagnie de l'Escaut, a l'honneur d'informer les personnes qui désireraient prendre des renseignements à cet égard, qu'elles peuvent s'adresser rue Mont-St-Martin, n° 658, et sur la Batte, n° 1080.  
JOS. BERARD, agent de change.

( ) Lundi cinq septembre 1825, à une heure de relevée, chez le sieur Rodberg, aubergiste au faubourg d'Amercoeur à Liège, la société de la houillère de l'Espérance, fera vendre par le ministère du notaire DELVAUX, trente bons et beaux chevaux de roulage et labourage, dont plusieurs aveugles, de cinq à huit ans.

FAILLITE DE J. L. BOMAL.

Les immeubles provenant de cette faillite ayant été adjugés par procès verbal, en date du 18 août 1825, devant GILON, notaire, résidant à Seraing.

Savoir :

- 1° La maison occupée par le sieur Wathier, enseignée du Bateau d'Ourte. . . . . fl. 2120
- 2° La maison occupée ci-devant par le failli . . . . . 1730
- 3° Celles occupées par Pirard et d'Heur. . . . . 780
- 4° Une prairie . . . . . 600
- 5° Les maisons occupées par Pannaye et Lentz, Charlier, Jean Lhoneux, Lambermont, Bouhy et Michot . . . . . 1180
- 6° Une enseigne à la houillère de Maribaye. . . . . 1480
- 7° Une idem. . . . . 1510
- 8° Droit de réméré d'une idem. . . . . 460

Toutes personnes solvables pourront surenchérir un ou plusieurs lots d'un dixième du prix d'adjudication dans la huitaine du jour de la vente.

S'adresser audit notaire à Seraing.

Les syndics de la faillite de Thissen et Goossens, à Venlo, exposeront en vente, le 3 septembre prochain, à neuf heures du matin, une partie considérable de sel brut, sel raffiné et et saumures. Les acquéreurs pourront disposer des poêles et ustensiles pendant le tems nécessaire au raffinage de ces sels.

On cherche un ouvrier relieur bien au fait de la dorure, pour être employé de suite à Verviers. Il recevra un appointement proportionné à ses talens. S'adresser au bureau de cette feuille.

A l'ancienne maison François J. J. Simonis, sise rue du Blain, n° 207, belle et grande cave à louer, propre à y mettre 40 pièces de vin en bouteilles, et 50 à 60 en cercle. S'adresser au bureau de cette feuille.

(505) La commission des hospices civils de Liège, mettra en adjudication, par voie de soumission, la fourniture de 150 cordes métriques ou aunes cubes de bois calin, dit : bois de France. Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner en argent des Pays-Bas et en toutes lettres le prix fixe de la corde, et être remises au plus tard vendredi prochain, avant midi, au secrétaire de ladite commission, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

On voudrait prendre à loyer une maison ou un quartier qui présentât cinq ou six pièces; une seule de ces pièces devrait être un peu spacieuse; on préférerait habiter le quartier de l'île ou le Mont-St-Martin, mais le point essentiel est que l'habitation soit aérée et sans punaises.

S'adresser à M. Tombeur, avocat, rue de la Rose, n° 464.

Superbe hôtel à louer, le tout ou en partie.

A louer le superbe hôtel occupé par M. Vandersberg, banquier, gisant place de la Comédie, à Liège, composé de plusieurs grands salons au rez-de-chaussée, quatre au premier, quatre au second, plusieurs chambres de domestiques au-dessus, 3 belles caves, un office, deux grandes cuisines, lavoir, 3 pompes à l'eau de puits, une grande citerne à l'eau de pluie, avec sa pompe, une grande cour, un grand jardin bien arboré, une remise à placer 7 ou 8 voitures au-dessus de laquelle il y a 3 belles chambres, une écurie pour 5 ou 6 chevaux, etc. S'adresser à M. Laurent A. J. ROEBERG, propriétaire, Outre-Meuse, à Liège.

A louer pour le Noël prochain, une belle maison de commerce, située rue Neuvise, n° 956, avec un bâtiment derrière. S'adresser à M. CLOSON, n° 713, derrière la salle de spectacle.

Vente considérable d'immeubles pour sortir de l'indivision.

Lundi, dix-neuf septembre 1825, et jours suivants, aux dix heures du matin, les dames V<sup>e</sup> Defays, rentière, demeurant à Liège; épouse Taïée, négociante, à Maëstricht, autorisée par son mari, et M. Pierre de Ceuleneer, de Stevords; et dernier agissant concurremment avec MM. Geradon, fils, avocat à la cour supérieure de justice de Liège, Putzeys, avoué à la même cour, et Verninck, avoué au tribunal de première instance, séant audit Liège, commissaires nommés authentiquement et dûment autorisés à cet effet, par les créanciers réunis du prédit M. de Ceuleneer;

Feront vendre publiquement, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> NIERSTRASZ, notaire, à Maëstricht, à ce commis, par jugement du tribunal de cette dernière ville, rendu sur requête des dites dames V<sup>e</sup>. Defays et Taïée, les biens immeubles, dont ils sont propriétaires indivis, comme héritiers et donataires de leurs père et mère communs; consistant :

En cent dix bonniers métriques de terre labourable, prairies et vergers, de première qualité; la plupart situés aux portes de Maëstricht; dans les communes de Vroenhove et Veldweert, et le reste dans les environs : à Ilteren, Lanaken, Heugem, Mechelen, Uykhoven, Hees, Gronsveld, Diepenbeek, Borsheim, petit Spauwen, Widoye, et Munsterbilsen;

En un vaste et magnifique hôtel, situé place d'armes de ladite ville de Maëstricht; portant le n. 785, occupé par M. Brouckère et autres; ayant cour, remise, écurie et jardin contigu, se composant en outre d'une habitation séparée, avec plusieurs batimens spacieux, qui en dépendent; dont l'un aboutit à la rue du Grand Fossé;

En un second hôtel, joignant au précédent, et d'une égale structure; ayant aussi cour, remise, écurie et jardin y appartenant, et occupé par M. le général Dilbets;

En une belle maison de commerce, sise audit Maëstricht, rue Large, et occupée par les époux Taïée;

En un corps de batimens, dit le Bayard, propre à différents genres d'établissements, avec environ deux bonniers métriques de jardin, clos de murs; cette propriété située rue de Bruxelles, en la même ville de Maëstricht, et ne formant qu'une seule enceinte; etc., etc.

Les terrains seront d'abord exposés en vente; ils seront vendus par pièces, ou en plus forte portion, au gré des amateurs, qui seront, du reste, consultés sur l'ordre de la vente.

Les acquéreurs auront toutes les facilités et sécurités désirables.

S'adresser pour avoir inspection du cahier des charges et conditions, à Maëstricht, au notaire NIERSTRASZ, dépositaire des titres.

A Liège, à l'un ou l'autre desdits commissaires, et au n. 583, quai d'Avroy.